COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201313-20251127-2025_091-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	14

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 18 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Jean-François LE GALL, Saïg RUBEUS, Pascale LE GALL, Didier LE GUEN, Laure LE GUEN, Arnaud LE FOLL, Maryline DUEDAL, Béatrice LE GUYADER, Christophe CHAVANON, Françoise PICHOURON, Pauline LE BALC'H.
Absents excusés : Nicolas GRELLEPOIX (pouvoir à Françoise PICHOURON), Yvon LE CREFF (Béatrice LE GUYADER), Gaëlle LAGADEC (pouvoir à Didier LE GUEN).
Absent :
Secrétaire de séance : Béatrice LE GUYADER

Délibération n° 2025-091
Devis étude fondations profondes et fondations superficielles (Mission G2Pro) pour la réhabilitation du Pont Ar Goff.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une étude des fondations du Pont Ar Goff avant d'arrêter le programme des travaux. La société FONDASOL ayant été retenue pour une précédente étude de sol et étant en possession des informations préalables, il est proposé de faire réaliser cette mission par l'entreprise. Une offre de 3 900 € HT a été présentée, soit 4 680 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition financière de la société FONDASOL pour un montant de 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC pour l'étude des fondations profondes et superficielles du Pont Ar Goff ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 01 DEC. 2025

La secrétaire de séance,
Béatrice LE GUYADER
Conseillère Municipale

Le Maire,
Jean-François LE GALL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)